

LCP
ASSEMBLÉE NATIONALE

DIRECT



L'ACTUALITÉ

FRANÇOIS BAYROU APPELLE À UNE « PROMESSE FRANÇAISE »

Le Premier ministre a prononcé son discours de politique générale ce mardi 14 janvier devant les députés, Élisabeth Borne prononçant ce même discours en même temps au Sénat.

Le Premier ministre a prononcé son discours de politique générale ce mardi 14 janvier devant les députés, Élisabeth Borne prononçant ce même discours en même temps au Sénat.

Ses propos, qui restent très généraux, nous laissent penser qu'il a entendu nombre de nos préoccupations, à commencer par l'urgence de voter un budget pour la Nation et pour la sécurité sociale. Il a ainsi invité les parlementaires à apprendre à vivre dans la pluralité et à « changer de logiciel » pour ne pas « miner la confiance des concitoyens », appelant à mettre fin au plus vite à « la précarité budgétaire que chacun paie au prix fort ». Il les a invités à participer à l'effort qu'il entend mener pour réformer l'État et réduire la dette du pays. Ainsi, il a indiqué que les prévisions de croissance pour 2025 s'établissent désormais à 0,9 %, que le cap d'un déficit limité à 3 % d'ici à 2029 serait maintenu et que les économies budgétaires devraient permettre de ramener le déficit 2025 à 5,4 % du PIB.

Révision générale des budgets ministériels, réduction du nombre d'agences qui exercent l'action publique, modernisation des services grâce à l'IA, « dé-bureaucratization » de la France sont les objectifs annoncés qui devraient

commencer par se traduire par l'adoption rapide du projet de loi simplifications. Un point majeur pour les TPE du bâtiment qui croulent sous les tâches administratives. « Le poids des normes qui vient pénaliser la croissance des pays est de 0,8 % en Italie, 0,3 % en Espagne et de 0,17 % en Allemagne alors qu'elle est de près de 4 % en France, soit 10 fois plus » a-t-il fait observer. S'agissant des marchés de l'Artisanat du Bâtiment, le discours du Premier ministre a révélé des signaux encourageants. Il a tout d'abord annoncé que la contribution des Collectivités locales –auxquelles il souhaite donner une place centrale - à l'effort national serait divisée par deux (2,2 Mds au lieu de 5 Mds), ce qui laisse de toute évidence davantage de latitude à ces Collectivités pour investir localement, notamment dans des travaux. Il a d'ailleurs souhaité le déploiement d'une politique ambitieuse pour le patrimoine. « Ce patrimoine qui est l'une de nos principales fiertés » a-t-il déclaré, ajoutant « L'émerveillement partagé devant la beauté d'un monument, d'une ville que l'on restaure, ... tout cela élève, rend fier, rassemble. C'est pourquoi le beau est un devoir d'État ». Nous voulons croire que le Premier ministre

inclut dans son élan en faveur des entreprises, les plus petites d'entre elles. Citant la fable de La Fontaine « la poule aux œufs d'or », il a déclaré « L'entreprise produit les richesses et l'emploi [...] Le trésor est dans l'activité, la créativité, la souplesse. »

Les artisans du bâtiment agissent au quotidien pour l'intérêt général dans les territoires. Ils forment les jeunes et assurent la relève de leur entreprise, ils maintiennent l'activité de proximité, ils préservent et créent des emplois et assurent la transition énergétique et l'amélioration du confort de tous. Ils sont le poumon de nos territoires. Au regard de l'importance que le Premier ministre donne aux territoires dans sa déclaration, il doit leur faciliter la tâche comme il affirme vouloir le faire pour « les entreprises que l'on dit multinationales ». Parmi les « grandes politiques » qu'il entend mener, François Bayrou a commencé par la transition écologique. « L'écologie n'est pas le problème. C'est la solution » a-t-il commencé, appelant à amplifier la transition en finalisant la stratégie bas carbone, en produisant de façon décarbonée, en développant une énergie décarbonée accessible à tous, évoquant la géothermie, l'hydrogène.



On relèvera avec satisfaction que le Premier ministre considère le logement comme « une mission centrale ». Il a repris mot pour mot notre souhait de se doter « d'une politique du logement repensée et de grande ampleur », une ambition qui correspond à notre appel pour trouver des solutions durables à la crise que traverse le secteur, que ce soit au travers la tenue d'un Grenelle ou sous une autre forme. Nous serons vigilants pour que, dans l'élaboration de cette politique, la rénovation soit bien considérée et que la construction neuve ne soit pas la seule concernée. On pourrait penser que M. Bayrou souhaite aller en ce sens lorsqu'il évoque le

changement d'usage des bâtiments. Le logement étudiant n'a pas été oublié avec l'annonce de la construction de 15 000 logements par an pendant trois ans.

Le Premier ministre a largement évoqué l'Éducation nationale mais peu la formation professionnelle, si ce n'est « la grande réforme de l'enseignement professionnel » qu'il entend poursuivre. Pas un mot en revanche sur l'apprentissage en tant que tel.

Enfin, et c'est sur ce sujet qu'il a commencé son discours, le Premier ministre a souligné la confiance qui est la sienne dans les partenaires sociaux et leur capacité à jouer un rôle central

dans le pays. Il leur a confié le soin de réfléchir à des solutions nouvelles pour la réforme des retraites, avec l'unique limite de ne pas laisser se dégrader les comptes. Il a annoncé la mise en place d'une délégation permanente à compter de ce vendredi pour y travailler, précisant que si les partenaires sociaux ne parvenaient pas à un accord, alors c'est la réforme actuelle qui continuerait à s'appliquer. Et puisque le Premier ministre voit une richesse dans le pluralisme démocratique et le paritarisme, la CAPEB l'appelle à œuvrer en faveur d'une réforme des règles du dialogue social pour que la voix des TPE du bâtiment soit enfin entendue à sa juste valeur.

ÉCONOMIE

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : POURQUOI S'ÉTONNER QUE LE MARCHÉ NE DÉCOLLE PAS ?

Alors que la France s'est fixé des objectifs ambitieux et a pris des engagements internationaux pour le Climat qui le sont tout autant, la rénovation énergétique des bâtiments, et des logements en particulier, ne parvient pas à trouver le rythme soutenu qui serait nécessaire pour les atteindre.

Ce marché devrait être le moteur de l'activité des entreprises mais il reste limité, voire atone. Comment ne pas y voir les conséquences directes d'une politique instable et à courte vue ? L'artisanat du Bâtiment et la rénovation énergétique subissent les conséquences directes de l'irresponsabilité politique qui prévaut malheureusement aujourd'hui à l'Assemblée nationale !

Ainsi, vendredi dernier encore, nous avons appris avec stupéfaction par le cabinet de la Ministre du Logement qu'un arbitrage de Matignon bloque désormais les fonds de MaPrimeRénov' tant qu'un nouveau budget ne sera pas adopté, au motif que la loi spéciale autorise seulement les dépenses de fonctionnement de l'État. L'octroi des fonds MPR aux particuliers est donc bloqué pour le moment et jusqu'à ce qu'une nouvelle loi de finances soit adoptée, c'est-à-dire pas avant février dans le meilleur des cas ! Sans compter que le dispositif ne va pas redémarrer ensuite instantanément et qu'il faudra, encore, subir un temps de remise en fonctionnement. Bref, l'activité des entreprises artisanales du bâtiment en matière de rénovation énergétique est donc à nouveau entravée pour plusieurs semaines ! Nous avons la triste et désagréable impression que le scénario que nous avons connu début 2024 recommence, cette fois pour des raisons de nature juridique liée à la paralysie actuelle des institutions ! Nous étions alors en plein combat pour obtenir la révision de la réforme de MaPrimeRénov' qui faisait la part belle aux seules rénovations globales au détriment des gestes simples réalisés principalement par les petites entreprises. Et il nous aura fallu attendre le 8 mars avant d'obtenir l'accord des ministres pour faire changer les choses et encore jusqu'au 15 mai pour que ces mesures approuvées soient mises en œuvre. Va-t-on reproduire tous les ans ces coups



Pas de budget, pas de MaPrimeRénov' : les artisans du bâtiment pénalisés. La CAPEB appelle les députés à prendre leurs responsabilités et à agir au plus vite !

d'arrêt désastreux pour l'activité de nos entreprises déjà fort mise à mal depuis plus d'un an ? Le DPE obligatoire un jour, dérogatoire un autre, la location des passoires thermiques sans travaux autorisée un jour, interdite un autre, des travaux et équipements éligibles à MaPrimeRénov' un jour, exclus un autre, des énergies encouragées fiscalement un temps puis disqualifiées ensuite... Comment les ménages et les entreprises peuvent-ils s'y retrouver ?

Cette politique de « stop and go » a un impact considérable sur le marché. À l'automne dernier, l'État avait estimé qu'en 2024, seulement 350 000 ménages auraient bénéficié de MaPrimeRénov', c'est-à-dire quasiment 40 % de moins qu'en 2023 ! Le marché était reparti à la hausse à l'automne, le temps que les ménages et les entreprises assimilent la nouvelle donne réglementaire et voilà un nouveau coup d'arrêt ! La CAPEB en appelle à la responsabilité de nos décideurs politiques. Il est temps de mettre de côté les dogmatismes qui bloquent toute politique construite, cohérente et durable. Il faut agir, et vite ! Le vote du budget 2025 est non seulement

un impératif mais aussi une urgence, notamment pour permettre aux entreprises de travailler et de relancer leurs marchés dans les meilleurs délais. En attendant, seuls les dossiers MaPrimeRénov' qui ont été instruits et validés avant le 31 décembre 2024 pourront être réglés à leurs demandeurs. Tous les autres vont rester en souffrance, et les chantiers de nos entreprises artisanales du bâtiment aussi ! Le Président de la CAPEB a été convié ce lundi au Ministère du Logement avec les autres acteurs concernés par le sujet (DHUP, Anah, FFB) pour rechercher des solutions afin que les entreprises soient le moins possible pénalisées par cette situation très regrettable ! Il a rappelé à cette occasion l'exaspération des entreprises artisanales du bâtiment et demandé que les dossiers continuent à être instruits en attendant le vote du budget de façon à ce que les mises en paiement puissent être effectuées le plus vite possible une fois la situation débloquée, et que les mesures de simplifications demandées et validées l'an dernier par les Ministres Béchu et Kasbarian soient enfin mises en œuvre.

ÉCONOMIE

→ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : DES ÉCLAIRCIES PARMIS LES NUAGES

4,2 MILLIONS

DE RÉSIDENCES PRINCIPALES
SONT DES PASSOIRES
ÉNERGÉTIQUES EN 2024,
SELON L'ONRE.

Si la politique de stop est Go qui prévaut en matière de rénovation énergétique n'était pas ce qu'elle est nous pourrions être optimistes quant au développement des marchés de la rénovation énergétique. En effet les moyens budgétaires dédiés à ces travaux sont relativement constants.

L'Anah a adopté un budget de 4,6 milliards d'euros pour 2025, visant la stabilité après les réformes de MaPrimeRénov'. 3,2 milliards seront alloués aux territoires pour des rénovations d'ampleur et les copropriétés. Le parcours par gestes, doté d'un peu plus d'un milliard d'euros, a souffert en 2024 d'instabilité réglementaire, mais les ajustements pour 2025 visent à stabiliser la situation. Si les objectifs de l'État et de l'Anah pour 2025 sont modestes (100 000 rénovations d'ampleur et 250 000 par gestes), on peut se féliciter de la reconduction du parcours de rénovation énergétique par geste que nous avons arrachés à quelques jours de la fin de l'année 2024 et de la censure du gouvernement Barnier.

À cela s'ajoutent des mesures qui entrent en application au 1^{er} janvier 2025 et qui sont susceptibles de générer des travaux pour les artisans du bâtiment. Il s'agit en l'occurrence des 567 000 passoires énergétiques qui sont désormais interdites à la location. Ces logements devront nécessairement être rénovés sur le plan thermique pour être à nouveau mis sur le marché de la location. On parle de 223 000 maisons

individuelles et de 344 000 appartements ayant fait l'objet d'une classification en G par un DPE. Et selon l'Observatoire national de la rénovation énergétique (ONRE), l'ensemble des passoires énergétiques c'est-à-dire les logements classés F, G et G+ représenterait environ 1,3 million logements c'est-à-dire presque 16 % du parc locatif privé. Ce marché est donc considérable ! Mais dans la mesure où le report du calendrier d'interdiction de location des passoires thermiques était sur le point d'être acté avant la dernière dissolution, il demeure une réelle incertitude sur la mise en œuvre de cette mesure. En outre les choses semblent évoluer du côté du financement de ces travaux. Ainsi une proposition de loi a été déposée par le député Stéphane Delautrette pour créer un dispositif de zéro reste à charge pour les travaux permettant d'atteindre un gain énergétique d'au moins 35 %, sous la forme d'une avance remboursable de l'Anah. Une autre proposition de loi a été déposée par la députée Christine Arrighi dans le but de garantir le fléchage du livret A vers le financement du logement social et de la transition écologique. Plus largement,



des réflexions se sont ouvertes sur une banque de la rénovation énergétique. La mission a été confiée par la Ministre Valérie Létard à Yannick Borde président du réseau Procvivis qui, avec les sénatrices Amel Gacquerre (Union centriste, Pas-de-Calais) et Marianne Margaté (CRCE-Kanaky, Seine-et-Marne), est chargé de trouver les moyens de pallier le peu de mobilisation du réseau bancaire dans la massification de la rénovation énergétique, que nous n'avons de cesse de dénoncer depuis des années. Le prêt avance rénovation reste peu utilisé, parce qu'il coûte cher mais aussi parce qu'il n'est pas suffisamment proposé par les banques, comme l'ont noté les députées Véronique Louwagie (LR, Orne) et Annie Vidal (EPR, Seine-et-Maritime) dans le rapport qu'elles ont remis au printemps dernier.

LOBBYING

→ UN PROJET DE LOI POUR LA RECONSTRUCTION DE MAYOTTE

Un projet de loi d'urgence pour Mayotte a été présenté la semaine dernière en Conseil des Ministres puis ce lundi 13 janvier à l'Assemblée nationale.

Un projet de loi d'urgence pour Mayotte a été présenté la semaine dernière en Conseil des Ministres puis ce lundi 13 janvier à l'Assemblée nationale. L'objectif de ce texte est de faciliter la mise en œuvre rapide des mesures d'urgence visant à reloger les Mahorais et à les accompagner face à l'immensité de la tâche à venir : reconstruire les infrastructures et les logements très massivement détruits à la suite du passage du cyclone Chido. Pour ce faire, plusieurs dispositions sont prévues afin d'assouplir toutes les contraintes légales pour le rétablissement des réseaux et de favoriser la construction rapide de bâtiments (passation des marchés, règles d'urbanisme, etc). Le texte devrait également permettre la défiscalisation des dons à 75 %.

Face au contexte dramatique que vit la population, et en coordination avec l'Urssaf Caisse nationale et la Caisse de Sécurité sociale de Mayotte, le CPSTI dont les représentants U2P a décidé d'instituer des mesures d'urgence à destination des travailleurs indépendants actifs. Appuyé par ses autorités de tutelle ministérielle, le CPSTI a décidé le versement d'une aide immédiate de 1 000 € à destination des travailleurs indépendants actifs (dits « au réel »), et de 500 € à destination des auto-entrepreneurs



actifs sous la forme d'un versement automatique direct par virement bancaire, c'est-à-dire sans qu'une demande formelle de l'assuré ne soit nécessaire. Ces aides seront versées par la Caisse de Sécurité sociale de Mayotte. L'article 19 du projet de loi autorise le CPSTI à allouer ces aides sociales aux travailleurs indépendants de Mayotte, alors qu'il n'en avait pas la compétence jusqu'à présent. Cette mobilisation permettra d'apporter à partir de mi-janvier une aide à plus de 4 800

travailleurs indépendants pour un montant total de 4 millions €. À noter, par ailleurs, qu'un décret a été publié ce 14 janvier actant le versement d'une aide exceptionnelle aux entreprises exerçant une activité économique à Mayotte touchées par les conséquences économiques résultant du cyclone. Cette aide sera versée automatiquement par la Direction Générale des Finances Publiques sans que les entreprises aient besoin de la demander.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

■ GOUVERNEMENT



Vendredi dernier, la CAPEB avait été conviée à un événement organisé par le ministère des Solidarités en vue de mettre à l'honneur l'Équipe de France des Métiers EuroSkills 2025 en recevant les compétiteurs et compétitrices. La cérémonie s'est déroulée en présence de la Ministre Catherine Vautrin qui s'est adressée aux jeunes tout comme la Ministre du Travail Astrid Panosyan qui a encouragé et félicité les candidats pour leurs parcours personnels et pour l'emblème qu'ils représentent d'une jeunesse volontaire. Le Président était représenté pour cette occasion par le Président des Métiers de la Pierre de la CAPEB Éric Le Dévéhat, également administrateur de WorldSkills France.

Ce lundi, le Président de la CAPEB a échangé avec la Ministre du Logement et les responsables de l'Anah et de la DHUP concernant la suspension du versement des aides MaPrimeRénov'.

[En savoir plus sur ARTUR.](#)



■ PRESSE

Vendredi dernier, la Ministre du logement a annoncé que l'absence d'un budget 2025 impactera les dossiers MaPrimeRénov' qui seront mis en attente à compter du 1^{er} janvier jusqu'à ce qu'un nouveau projet de loi de finances soit voté. La CAPEB a vigoureusement réagi à cette situation qui se traduira par un coup d'arrêt aux travaux de rénovation énergétique. La presse a largement repris nos inquiétudes, l'AFP, TF1, le JDD, Europe 1, Le Moniteur, et plusieurs médias de la PQR. Le Président confédéral a, en outre, répondu à Politco, [France Inter](#), [Batiactu](#).

■ ANAH

Le Président de la CAPEB a été sollicité pour apporter sa contribution à la vidéo dans laquelle l'Anah présente ses vœux en s'appuyant sur une dizaine d'acteurs majeurs. À cette occasion, il s'est félicité

de la réintroduction des gestes simples dans le dispositif MaPrimeRénov' qui est une bonne nouvelle tant pour l'activité des TPE artisanales du bâtiment que pour le défi de la rénovation énergétique. Il a également souhaité que la dynamique de travaux soit durablement relancée, qu'il s'agisse de rénovation énergétique comme d'accessibilité des logements, souhaitant que l'Anah soit un soutien pour mettre en place un parcours de travaux progressif permettant aux ménages de réaliser une rénovation globale de leur logement en plusieurs étapes.

■ CESE

Le Groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales se réunissait lundi soir sous la présidence de Jean-Christophe Repon. Il a regardé le projet d'avis sur l'émergence de l'intelligence artificielle dans la société et l'adaptation de l'action publique au service de l'intérêt général. Le groupe a construit la déclaration qu'il comptait prononcer lors de l'examen de cet Avis en plénière ce 14 janvier. Il a également établi son intervention d'actualité sur la mise en lumière des métiers de l'artisanat par le chantier de reconstruction de Notre-Dame. Le Président participait par ailleurs aux vœux de l'Institution ce mardi 14 janvier.

■ RÉSEAU

Le Président confédéral s'est rendu en Occitanie ce jeudi 16 janvier pour participer à la table ronde qui était organisée à Toulouse avec les stagiaires de l'École des Cadres.

RÉSEAU

→ LES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DU RÉSEAU SE SONT RÉUNIS CETTE SEMAINE

Les Secrétaires généraux du Réseau se sont réunis ce mardi 14 janvier Rue Béranger à Paris. Une occasion de présenter les nouveaux venus au sein de notre Réseau.

La journée a commencé par les dernières actualités intéressantes les affaires publiques, les questions économiques et techniques, c'est-à-dire, les projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale dont l'examen reprenait cette semaine, la proposition de loi sur les fraudes et le projet de loi simplifications qui vont reprendre leur cours, les arbitrages concernant l'apprentissage, l'état des discussions sur le RGE et sur la REP. Un point a également été fait sur l'action syndicale « *Nous prenons nos responsabilités ! Et vous ?* »

Un focus a ensuite été proposé aux participants sur le parcours de formation des collaborateurs du Réseau ainsi que sur le programme de travail relatif à l'utilisation de l'intelligence artificielle. À la suite de cette première partie informative, les

participants ont pu, à l'occasion d'une séquence participative mettant en avant des bonnes pratiques, prendre connaissance et échanger sur l'accompagnement des entreprises en difficultés, à partir de trois exemples d'actions conduites dans les départements, en l'occurrence, dans les Côtes d'Armor, les Deux Sèvres et

l'Ille-et-Vilaine. Les outils et dispositifs mis en place par la CAPEB nationale pour soutenir ces démarches d'accompagnement ont également été rappelés. La réunion s'est terminée par l'intervention de Maître Alexis Becquart, Avocat Associé chez Delsol sur le droit de la concurrence appliqué aux organisations professionnelles.

